



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 22 – 2013

Séance

du vendredi 20 décembre 2013

Présidence : Alain Lachat, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

- 25. Initiative parlementaire no 27
Interdiction des organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture jurassienne. Vincent Wermeille (PCSI)
- 31. Motion no 1072
Biodiversité urbaine. Jean-Pierre Mischler (UDC)
- 34. Elections au Parlement
 - 34.1. Présidence du Parlement
 - 34.2. Première vice-présidence
 - 34.3. Deuxième vice-présidence
 - 34.4. Deux scrutateurs
 - 34.5. Deux scrutateurs suppléants
- 35. Elections au Gouvernement
 - 35.1. Présidence du Gouvernement
 - 35.2. Vice-présidence du Gouvernement

(La séance est ouverte à 14 heures en présence de 60 députés.)

1. Communications

Le président : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, c'est avec beaucoup de plaisir et aussi une certaine émotion que j'ouvre cette douzième séance de notre Législatif pour l'année 2013, la dernière que je présiderai, cette fois-ci, je l'espère, jusqu'au bout.

J'en profite pour remercier le premier vice-président, Gabriel Willemin, pour m'avoir suppléé au pied levé mercredi.

Avant de passer aux élections au Parlement et au Gouvern

nement, comme annoncé en séance de mercredi, nous allons prendre les deux points restés en suspens, à savoir le point 25 (initiative parlementaire no 27) et le point 31 (motion no 1072). Est-ce que tous les députés ont bien inséré leur carte d'identification, s'il vous plaît ? Je vois qu'il y a pas mal de cases qui ne sont pas blanches à l'écran. Veuillez, s'il vous plaît, faire le nécessaire.

25. Initiative parlementaire no 27 Interdiction des organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture jurassienne Vincent Wermeille (PCSI)

La République et Canton du Jura dispose d'une loi et d'un décret sur le développement rural visant, notamment, à favoriser des productions ménageant l'environnement ainsi que la sauvegarde des espèces.

A l'heure où il est question de modifier la loi fédérale sur le génie génétique, le Parlement ainsi que le Gouvernement jurassiens se sont prononcés unanimement contre l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture jurassienne.

Avec la réforme de la politique agricole fédérale (PA 14-17), la législation jurassienne devra être adaptée, en particulier la loi ainsi que le décret sur le développement rural.

Aussi, le Parlement jurassien est-il invité à modifier le décret sur le développement rural en introduisant l'article suivant :

– «L'utilisation des organismes génétiquement modifiés est interdite.»

M. Vincent Wermeille (PCSI) : «Qui contrôlera les semences dominera le monde» a dit jadis Henry Kissinger, alors secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères des Etats-Unis.

Maïs, orge, froment, riz, soja, coton, betterave, colza, pomme de terre, tabac, tomate, raisin, voilà la liste des principales plantes transgéniques pour lesquelles des brevets sont déposés.

Si les manipulations visant à obtenir des résistances aux herbicides ou à la production de toxines insecticides sont très souvent critiquées, pour d'aucuns les manipulations génétiques visant à rendre les plantes cultivées plus résistantes aux aléas climatiques ouvrent de nouvelles perspectives.

Autant dire que la problématique liée aux OGM préoccupe non seulement le monde rural, depuis plusieurs années déjà, mais également le monde des consommateurs ainsi que celles et ceux qui se préoccupent de l'environnement de manière générale.

Mon propos n'est pas d'ouvrir un nouveau débat spécifique aux organismes génétiquement modifiés mais plutôt d'apporter une réponse au niveau cantonal quant à une éventuelle utilisation d'OGM dans l'agriculture jurassienne.

Ce printemps, la loi fédérale sur l'application du génie génétique au domaine non humain, pour faire plus court, la loi sur le génie génétique ainsi que son projet d'ordonnance ont été mis en consultation et notre Parlement a par ailleurs débattu ici même de la réponse que l'Exécutif jurassien a apportée à cette consultation.

En fait, cette consultation visait à déterminer de nouvelles bases légales à partir de la fin du moratoire dont l'expiration est prévue pour 2018.

Que dit le Gouvernement ? Je résume; il craint que l'agriculture, en particulier l'agriculture biologique, devienne impossible dans les régions où les OGM seraient cultivés, en raison de la dégradation de l'image.

Il craint aussi que la coexistence soit difficile à mettre en œuvre, notamment par rapport à la séparation du flux des marchandises.

Et le Gouvernement jurassien de conclure sa réponse en préconisant que la Confédération définisse l'ensemble de son territoire sans OGM.

L'agriculture de notre pays sera régie par une nouvelle politique agricole à partir du 1^{er} janvier prochain. Apparemment, les choses vont changer à tel point que quatre initiatives fédérales sont en préparation dans les états-majors de l'Union suisse des paysans, de l'UDC, des Verts ou encore auprès du syndicat paysan Uniterre. Toutes ces initiatives vont dans le même sens et tendent toutes à inscrire dans la Constitution la notion de souveraineté alimentaire si ce n'est de sécurité alimentaire.

Et, précisément, les OGM ne participent pas à la mise en œuvre de la souveraineté alimentaire. Au niveau national, l'Union suisse des paysans reste convaincue qu'il n'y a pas d'arguments justifiant l'autorisation de cultures génétiquement modifiées dans notre pays.

Mais laissons de côté la politique nationale pour revenir au Jura. Suite au dépôt de notre initiative, votre quotidien préféré a posé la question à ses lecteurs : le Jura doit-il interdire la culture d'OGM ? 81 % des personnes ayant répondu au sondage se sont déclarées pour une interdiction.

Pourquoi donc interdire les organismes génétiquement modifiés dans le Jura ?

Dans le cadre de la nouvelle politique agricole fédérale, les cantons ont la possibilité, sinon l'obligation, de préciser un certain nombre de choses au travers d'une législation propre. Dès lors, le décret sur le développement rural devra être modifié et adapté.

Malgré toutes les études réalisées dans le domaine des OGM, il ne faut pas oublier qu'au final, c'est le consommateur qui décide, à savoir s'il achète, oui ou non, ces produits.

On a trop longtemps reproché à notre agriculture d'être déconnectée du marché pour ne tenir compte que des choix des variétés cultivées. Aujourd'hui, les variétés ainsi que le mode de production doivent tenir compte des consommateurs.

Dans le fond, la nouvelle politique agricole fait une large place à la biodiversité; elle consacre avant toute chose les vaches heureuses, les cochons épanouis et bien sûr le trèfle bio-diversifié !

Dans cette agriculture de proximité où de plus en plus de produits sont frappés au fer des AOP, qui portent fièrement la marque de la République et Canton du Jura ou encore le bourgeon bio, peut-on encore laisser une place, aussi modeste soit-elle, à la probabilité éventuelle de voir peut-être un jour une culture OGM dans nos campagnes ?

Non, Mesdames et Messieurs les Députés, en interdisant les OGM sur le territoire cantonal, territoire fort restreint au demeurant, on donnera un signal non seulement aux consommateurs mais aussi à toutes celles et ceux qui pensent que, dans le Jura, on pratique une agriculture de terroir et proche de la nature.

M. Michel Probst, ministre de l'Economie : Une intervention semblable, par ailleurs du même auteur, a été traitée par le Parlement en 2004. Ce dernier avait, dans un premier temps, accepté de donner suite à l'initiative parlementaire, puis, après le traitement par la commission de l'économie, l'avait refusée en raison du droit supérieur qui ne permettait pas au Canton de légiférer en la matière. Le cadre légal et les raisons qui avaient amené les différents protagonistes à ces décisions n'ont pas changé depuis 2004. Le Gouvernement s'était dès le départ opposé à cette proposition pour les mêmes raisons auxquelles est arrivée la commission de l'économie, à savoir que le droit supérieur ne permet pas à un canton d'interdire ce genre de culture sur son territoire si la Confédération l'autorise.

Actuellement, le droit en vigueur prévoit un régime d'autorisation pour les organismes dangereux pour l'environnement. Cependant, l'acceptation par le peuple, puis la reconduction par les Chambres fédérales du moratoire sur les OGM éludent toute possibilité d'autoriser la culture d'organismes modifiés dans l'agriculture. Le moratoire sur les OGM a été prolongé, ainsi que vous le savez, jusqu'à fin 2017.

La motion Ritter, acceptée par le Conseil national et refusée dernièrement par le Conseil des Etats, demandait une prolongation indéterminée du moratoire en raison du fait que les consommateurs considèrent que l'absence d'OGM est un argument qualitatif et qu'il faut miser sur cette plus-value, la stratégie de qualité ne pouvant cohabiter avec le recours à des matières premières dont les consommateurs ne veulent pas. La suite qui sera donnée à la motion Ritter n'est pas encore connue.

Lors de la Conférence des directeurs cantonaux de l'Agriculture, une grande majorité des cantons a aussi recommandé au Conseil fédéral d'introduire un moratoire permanent sur la culture des OGM. Seuls deux cantons se sont prononcés en faveur d'une législation qui permettrait aux cantons d'autoriser la culture d'OGM sur leur territoire.

En vue de la fin du moratoire en 2017, le Conseil fédéral a soumis à consultation un projet d'ordonnance sur la coexistence des OGM en Suisse, au printemps 2013. La majorité des cantons et des grands partis se sont prononcés contre l'introduction de cette ordonnance. Le canton du Jura s'est aussi exprimé – j'avais d'ailleurs eu déjà l'occasion de le dire – s'est aussi exprimé en refusant les produits OGM. Dès lors que la majorité des consommateurs sera opposée à l'introduction de produits OGM dans l'alimentation, il faut interdire la culture de ces produits sur l'ensemble du territoire suisse.

Le débat sur les OGM n'est pas terminé. On le sait bien, et vous l'avez rappelé, Monsieur le Député, tout à l'heure. En l'état, il n'est pas possible de dire s'il sera possible de cultiver des OGM en Suisse dès 2018; cependant, il est peu probable qu'avec une telle opposition – des partis et des cantons – un renversement de situation intervienne et permette de cultiver des OGM en Suisse.

L'initiative parlementaire ne permettra pas au Canton de légiférer en la matière en vertu du droit supérieur, comme c'était déjà le cas en 2004. Il n'y a donc pas d'urgence à modifier la législation cantonale puisque le moratoire interdisant l'utilisation d'OGM dans l'agriculture court jusqu'à fin 2017. La base légale que souhaite introduire le motionnaire ne servira à rien puisqu'un recours au Tribunal fédéral suffirait à la rendre inopérante.

On notera enfin que la politique agricole fédérale sera rediscutée avant la fin du moratoire en 2017 et, dans ce cadre, il sera aussi possible de revoir la législation cantonale à l'issue de ces futures décisions. Il convient de ne pas perdre de vue que la politique agricole fédérale continuera à avoir un impact très important sur l'agriculture jurassienne, notamment en raison de l'impact des paiements directs.

Ainsi et en conclusion, le Gouvernement invite le Parlement à rejeter l'initiative tout en précisant qu'il est opposé aux OGM mais que ce problème doit se régler au niveau national et pas au niveau d'un canton. D'autre part, il est prématuré d'introduire une telle exigence dans le décret sur le développement rural.

En conclusion encore et ainsi que ceci avait été relevé à l'époque, en 2004, par le représentant du Gouvernement, l'initiative n'est pas le bon outil puisqu'elle vise une modification du droit cantonal alors qu'il faudrait intervenir par le biais d'une initiative cantonale en matière fédérale pour modifier précisément le droit fédéral.

M. Edgar Sauser (PLR) : Pour le groupe PLR, il est clair que la modification génétique d'un organisme, qu'il soit végétal ou animal, comporte aujourd'hui encore trop de zones d'ombre ou plutôt trop de points sur lesquels la science ne peut nous donner des garanties à long terme par rapport à l'influence que ces organismes pourraient avoir sur notre population et sur notre environnement.

Toutefois, concernant cette initiative parlementaire, ne mettons pas la charrue devant les bœufs : une majorité du groupe PLR pense qu'il serait plus judicieux d'attendre la modification de la loi fédérale sur le génie génétique, qui, elle, fera foi en la matière, avant de modifier la législation cantonale, ceci dans un souci d'économie de travail et pour que cette modification corresponde aux décisions des Chambres fédérales

Vu ce qui précède, la majorité des membres de notre groupe ne soutiendra pas cette initiative parlementaire. Je vous remercie pour votre attention.

M. Thomas Stettler (UDC) : Tout d'abord, merci à Vincent Wermeille de rappeler le message clair et répété de ce Parlement pour bannir l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture jurassienne.

Je n'ai nul doute que son initiative fera un score soviétique tout à l'heure et que personne ne souhaite que les paysans jurassiens s'aventurent dans ce jeu d'apprentis sorciers auquel sont livrés quasi tous les producteurs du monde.

Toutefois, je pense qu'il n'est ici pas suffisant de donner des ordres aux paysans. Rappelons une seconde que près de la moitié des produits que nous mangeons provient de pays où l'on se moque bien de nos principes car, pour eux, il n'y a que le prix de revient qui est décisif pour survivre dans le marché mondial.

La nouvelle politique agricole laisse sur le bas-côté la production d'aliments indigènes au profit de subventions écologiques insensées telles que l'abandon de la production par jachère.

Rassurez-vous, je ferai comme tous les paysans suisses. Je ferai ce qui paye plutôt que ce qui nourrit la population et vous pourrez constater dans les années à venir que le taux d'auto-provisionnement va baisser constamment et que les pays du tiers-monde nourriront bientôt la moitié des Suisses.

Je sais que je dérive et que j'ai quitté le thème mais je tenais à vous dire, par mes propos, qu'en acceptant l'initiative pour l'interdiction des OGM, je suis convaincu qu'en matière de politique alimentaire, «Nous aurons pourtant bien fait ...et en même temps nous n'aurons rien fait» !

Pour bien faire, le groupe UDC acceptera unanimement de donner suite à l'initiative parlementaire no 27. Je vous remercie de votre attention, vous souhaite un Joyeux Noël et surtout un budget plus fleuri que celui de notre République !
(Rires.)

M. Raphaël Ciochi (PS) : Si j'ai le plaisir aujourd'hui de vous donner la position du groupe socialiste sur cette initiative, c'est bien parce que ma collègue, Josiane Daepp, l'a rédigée avec précision en prévision du traitement de cet objet mercredi.

Deux jours plus tard, le porte-parole a changé – je ne sais pas si vous êtes gagnants – mais la position socialiste, elle, n'a pas changé.

Dès lors, je peux vous informer que nous soutiendrons unanimement l'initiative parlementaire no 27. En effet, la Suisse est un trop petit pays pour qu'on se hasarde à permettre la coexistence des cultures OGM et non OGM.

Aussi, l'interdiction des OGM dans les législations cantonales – à commencer par le canton du Jura – serait un signal fort et manifeste à l'attention du Gouvernement et à l'attention des autorités fédérales car ne soyons pas dupes : au niveau fédéral, les bases légales en consultation préparent la mise en œuvre d'un mode de production que la grande majorité de la population suisse et jurassienne ne souhaite pas et dont ni l'agriculture jurassienne, ni les consommateurs jurassiens n'attendent rien d'utile.

Nous devons par conséquent continuer à plaider pour une interdiction des organismes (plantes et animaux) génétiquement modifiés.

Le groupe socialiste compte ici sur le Parlement mais aussi sur nos représentants aux Chambres fédérales pour continuer à plaider en ce sens. Le poids des consumma-

teurs doit être mieux pris en compte : si les consommateurs ne veulent pas d'OGM dans leur assiette, il ne sert alors à rien d'en cultiver... Cela nous semble une évidence.

Par conséquent, le groupe socialiste soutiendra cette initiative et vous invite à en faire de même.

Mme Erica Hennequin (VERTS) : Le groupe CS-POP et VERTS est favorable à une interdiction des OGM dans l'agriculture.

La population et le Parlement de notre Canton se sont déjà plusieurs fois exprimés contre les OGM dans l'agriculture. En Suisse, certains cantons et certaines régions, notamment en Suisse romande et au Tessin, ainsi qu'une centaine de communes se sont déclarés sans OGM. En Europe, la résistance s'amplifie avec de nombreuses régions dans pratiquement tous les pays qui se déclarent hors OGM.

En Suisse, nous avons la chance de pouvoir décider au niveau législatif, ce qui nous met dans une position très envidée.

L'initiative parlementaire no 27 permettra au canton du Jura d'inscrire dans un décret ce que plus de 75 % des votants jurassiens ont plébiscité lors d'un vote sur cette question en 2005, à savoir donner à notre «région hors OGM de facto» une forme législative.

En votant en faveur de l'initiative parlementaire no 27, nous envoyons un message important aux citoyens et aux consommateurs du canton du Jura. Nous leur disons que ce Parlement a entendu leur position en 2005 et qu'il va agir, ne fut-ce que symboliquement.

Et, pour terminer, en disant oui à ce texte, nous mettons en pratique le principe de souveraineté alimentaire, voté par le Parlement en 2009 et qui sera prochainement ancré soit dans la Constitution jurassienne soit dans une loi. Sachant que la souveraineté alimentaire désigne le droit d'une population, d'une région ou d'un pays, à définir sa politique agricole et alimentaire, nous voyons bien que l'intervention dont il est question ici a tout son sens et qu'il est légitime, voire nécessaire, de faire un choix et de ne pas simplement se dérober en disant que ce n'est pas de notre compétence. Chaque signal compte.

Nous remercions notre collègue Vincent Wermeille d'avoir pris cette initiative et recommandons vivement au Parlement de l'accepter. Merci de votre attention.

M. Vincent Wermeille (PCSI) : Brièvement parce que j'imagine que l'assistance nombreuse aujourd'hui est plus impatiente d'attendre les résultats des élections ! Donc, je serai bref mais je vais quand même répondre et dire deux mots au ministre.

Monsieur le Ministre, la situation a changé par rapport à la dernière fois où nous avons déposé l'initiative. La situation a changé et il y a eu la consultation dont on a parlé tout à l'heure. Et, suite à cette consultation, l'Office fédéral de l'environnement a émis une idée intéressante, celle d'établir en Suisse des régions sans OGM. Cette option pourrait être privilégiée, précise encore l'OFEV, par les cantons et les agriculteurs dans le cas où une cohabitation s'avérerait difficilement réalisable. Cela veut clairement dire, si on lit entre les lignes, qu'un ou des cantons pourraient être déclarés «sans OGM».

Et si, de manière anticipée, un canton ou des cantons expriment leur position, par exemple le canton du Jura en s'exprimant clairement contre les OGM, il pourrait dès lors

être déclaré «sans OGM» par la Confédération.

L'aspect juridique que vous avez soulevé, Monsieur le Ministre, deviendrait ainsi sans objet.

D'autre part, et c'est pour ça que nous avons aussi déposé une initiative parlementaire et non pas une motion, on demande au Parlement d'y donner suite. Et, ensuite, la commission pourra en débattre et le Gouvernement pourra en l'occurrence, à ce moment-là, proposer un contre-projet ou faire des propositions.

En conclusion, il nous apparaît donc que l'initiative qui vous est proposée est à même de traduire l'expression la plus conforme de l'opinion de la population jurassienne. Il serait donc pour le moins regrettable que le Parlement jurassien ne parvienne pas à définir une proposition critique à l'égard des OGM simplement pour des questions de juri-disme étroit. Je vous remercie de votre appui pour le maintien de cette initiative. Merci.

Le président : Je vous rappelle que le Parlement, à ce stade, est appelé à décider s'il donne suite ou non à cette initiative parlementaire. Si nous votons oui, le Bureau confiera l'examen de cette initiative à l'une des commissions. Si non, cette initiative parlementaire sera éliminée. Nous allons donc maintenant passer au vote.

Au vote, par 49 voix, le Parlement accepte de donner suite à l'initiative parlementaire no 27.

31. Motion no 1072 Biodiversité urbaine Jean-Pierre Mischler (UDC)

La biodiversité constitue un facteur important de notre prospérité. Le recul de la richesse des habitats, des espèces et des patrimoines génétiques se poursuit en Suisse. Nombre d'animaux et de plantes, autrefois bien présents, ne s'y trouvent plus qu'à l'état de populations résiduelles.

Par des actions concrètes, les communes jurassiennes pourraient jouer un rôle important pour la conservation et la promotion de la biodiversité. Actuellement, les services de voirie ont plutôt l'habitude d'entretenir leurs surfaces herbeuses tondues à ras le sol. Cela fait propre en ordre et soigné. Un tel entretien est certainement justifié pour les terrains de jeux et lorsque la visibilité entrave la sécurité routière.

Les employés des communes ne sont que peu sensibilisés aux méthodes d'entretien plus écologiques, Par exemple en diminuant le nombre de coupes, en évacuant le produit de la fauche... Rapidement, des fleurs vont apparaître et, avec elles, des abeilles, des bourdons, des papillons, etc. D'ailleurs, des surfaces en prairies naturelles ou fleuries exigent moins de soins que les gazons traditionnels.

Les sites urbanisés pourraient contribuer de manière importante à la biodiversité. Aujourd'hui aussi, les agriculteurs doivent vouer un minimum de 7 % de leur surface agricole utile en compensations écologiques.

Afin de modifier certaines habitudes et coutumes d'entretien des espaces publics, nous demandons au Gouvernement :

- de sensibiliser les élus et employés communaux à la manière d'entretenir plus écologiquement les espaces verts;

- d'élaborer un catalogue de mesures et de recommandations pour ceux-ci afin de garantir la conservation à long terme de la biodiversité.

M. Jean-Pierre Mischler (UDC) : Cette motion sur la biodiversité fait suite à l'expérience que nous avons menée à Develier, avec le soutien de mon collègue du conseil communal Rudi Tschopp.

Depuis deux ans, nous avons mis sur pied un programme d'entretien écologique des espaces communaux. Au début de l'expérience, il fallait déjà convaincre les employés de la commune. Après, il y avait aussi les remarques de certains citoyens que se demandaient pourquoi on ne fauche pas l'herbe comme d'habitude. Deux ans après, il n'y a pratiquement plus de remarques et nous avons déjà pu instaurer une prairie fleurie aux alentours de l'école.

L'entretien extensif des espaces publics nécessite moins de travail. Simplement, il faut sensibiliser les employés de commune à cette nouvelle approche de travail. Actuellement, ils ne reçoivent aucune directive dans ce sens.

Que nous demande le texte de cette motion ? Simplement de sensibiliser les élus et les employés communaux à la manière d'entretenir plus écologiquement les espaces verts ainsi que d'élaborer un catalogue de mesures et de recommandations pour ceux-ci afin de garantir la conservation à long terme de la biodiversité.

Le 25 avril 2012, le Conseil fédéral a adopté la «stratégie Biodiversité Suisse». Celle-ci devra permettre de concrétiser les objectifs définis dans un plan d'action. La biodiversité aux alentours des écoles ou des bâtiments publics contribue aussi au bien-être esthétique et psychique de l'être humain.

En conséquence, je vous invite à accepter la motion «Biodiversité urbaine». Je vous remercie.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : La motion aborde la problématique de l'érosion de la biodiversité, plus précisément en lien avec la gestion et l'entretien des surfaces «vertes» en zone urbanisée.

L'état de la biodiversité, notamment depuis la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, n'a effectivement cessé de se dégrader. Actuellement, plus du tiers des espèces connues en Suisse est menacé de disparition. Les milieux naturels de grande valeur écologique ont perdu beaucoup de terrain. Le canton du Jura n'échappe pas à ce constat. Depuis la mise en vigueur de bases légales en lien avec cette problématique, il y a une quarantaine d'années, des progrès ont cependant été faits. L'élaboration d'inventaires des milieux naturels dignes d'intérêt, la protection, la gestion adéquate de ces derniers ont permis de ralentir cette érosion, sans pouvoir totalement l'enrayer.

Il faut bien constater et admettre en même temps que, sur notre territoire cantonal à forte connotation rurale, les véritables enjeux liés à la biodiversité se situent en dehors des sites bâtis. C'est donc principalement en zones agricole et forestière que l'Etat jurassien participe à la conservation de la biodiversité de manière très concrète : en assurant la protection des milieux naturels, en mettant en œuvre des mesures de revitalisation, de gestion et d'entretien adéquates, en soutenant également les projets de réseau écologique dans l'agriculture, l'Etat jurassien agit concrètement.

La prise en compte de la biodiversité à l'intérieur des zones urbanisées n'est toutefois pas à négliger, nous dit-on.

Il semble ainsi pertinent de relever que de nombreuses surfaces dites «vertes» pourraient être entretenues différemment et de manière plus favorable à la faune et à la flore.

Ces dernières années, les communes de Delémont et Porrentruy ont déjà fait des démarches dans ce sens. Vous nous rappelez, Monsieur le Député, qu'il en va de même chez vous à Develier; d'autres communes aussi sont agissantes; nous pourrions dire que les communes jurassiennes ne restent pas toutes les bras croisés sur cette thématique. La ville de Delémont a même formalisé son approche sous la forme d'un plan directeur «Nature en ville», validé par le Département de l'Environnement et de l'Équipement voici quelques années. Ces deux approches considèrent l'ensemble des milieux et des espèces ayant un intérêt d'un point de vue de la biodiversité (cours d'eau, mares, étangs, haies, arbres isolés, espaces verts) et fournissent une liste d'actions et de mesures concrètes permettant aux services communaux de planifier les interventions adéquates.

Ces deux concepts, notamment les principes émis pour la gestion des espaces verts, existent. Ils sont d'ores et déjà reconnus, utilisables, exportables et pourraient être repris tels quels, sans qu'il y ait de nécessité de confier une nouvelle tâche à l'administration cantonale sous forme de l'élaboration d'un catalogue à l'intention des communes. Je le dis parce que ma réponse avait été préparée pour le traitement de cette motion dans la foulée des débats budgétaires où vous avez manifesté votre intérêt au maintien de l'effectif de la fonction publique. Ceci n'est pas sans intérêt.

Il faut rajouter aussi que la documentation relative à ce thème est abondante et que de nombreux rapports et exemples de réalisation sont disponibles sur internet.

Ainsi donc, le Gouvernement constate que l'élaboration d'un catalogue de mesures et de recommandations ne répond pas à un besoin justifié. Le coût serait également élevé face aux ressources financières également à disposition, sans être une priorité dans les prestations à fournir par l'Office de l'environnement.

Enfin, cette thématique, il faut le rappeler, s'inscrit très clairement dans la sphère de compétence communale. L'Etat ne veut pas se substituer aux communes dans cette démarche mais peut, par contre, apporter son appui à la sensibilisation des élus et des employés communaux. La plate-forme «Mercredis de l'environnement», mise en place par l'Office de l'environnement il y a quelques années et organisée régulièrement à l'attention des communes jurassiennes, pourrait être l'occasion de traiter le sujet.

Compte tenu des arguments que je viens de développer, le Gouvernement est opposé à l'élaboration d'un catalogue étatique de mesures et de recommandations favorables à la promotion de la biodiversité en ville à l'attention des élus communaux mais peut toutefois s'engager à charger l'Office de l'environnement d'organiser l'un ou l'autre «mercredi de l'environnement» au cours duquel sera traitée cette thématique particulière.

Par conséquent, le Gouvernement propose au Parlement le rejet de la motion no 1072.

M. Jämes Frein (PS) : La motion qui nous préoccupe fait référence à la biodiversité urbaine.

Il convient en préambule, pour nous, de distinguer les structures urbanistiques comme les grandes villes avec une densification de l'habitat très élevée par rapport à la situation jurassienne composée en immense majorité de petites loca-

lités à la densité de l'habitat relativement faible, qui laisse de la place à la constitution naturelle de zones écologiques propices à la biodiversité.

Notre réflexion est basée sur la «Note pour le praticien» de l'Institut fédéral WSL de recherches sur la forêt, la neige et le paysage et qui décrit cette problématique de manière très complète.

Cette motion entre tout à fait dans le cadre de ce rapport mais elle n'intègre toutefois pas le fait que, dans le Jura, il n'existe pas ou peu d'espaces urbains densément bâtis. De ce fait, les aménagements présentés dans cette note ou les problématiques relatives aux grandes agglomérations ne sont pas à reprendre à la lettre dans la situation jurassienne. Cette «Note pour le praticien» analyse les méthodes d'amélioration de la biodiversité, d'amélioration du bien-être des citoyens, de reconsolidation des friches industrielles et j'en passe. Elle fait référence également à l'entretien différent des surfaces herbeuses, qui concerne un point important de cette motion. Mais, dans les faits, dans notre région, l'entretien des surfaces herbeuses, dont les communes ont la charge, n'a pas un impact très important en termes de biodiversité, de qualité de vie ou de bien-être des citoyens. Ces surfaces à entretenir sont relativement faibles par rapport au total disponible, ceci permettant précisément la création de niches écologiques extrêmement nombreuses en comparaison de grands centres urbains.

Concernant la proposition de sensibilisation des élus et employés communaux, le groupe parlementaire socialiste y est partiellement favorable. Il s'agit ici de ne pas empiéter sur les compétences communales. De plus, une grande majorité des autorités communales, respectivement des voiries, ont déjà intégré ces notions.

Quant à l'élaboration d'un catalogue de mesures et recommandations, s'il peut s'avérer un outil séduisant, nous émettons de sérieux doutes concernant le retour sur investissement et croyons que la «Note pour le praticien» est en soi déjà un excellent catalogue. Il n'est dès lors pas nécessaire d'investir dans un nouveau.

La motion, pour terminer, fait également référence à un pourcentage de 7 % de terres agricoles qui doivent être conduites de manière écologique. Ceci s'explique par le fait qu'un champ de maïs par exemple est, en comparaison d'un habitat urbain, un désert en termes de biodiversité. Raison pour laquelle ces 7 % de terres sont réservés à l'amélioration de cette diversité. Il n'est dès lors pas possible de faire une comparaison directe entre les surfaces de production agricole et un espace urbain.

Dès lors, le groupe socialiste estime que cette motion est dans les faits déjà réalisée et la refuse. Il insiste néanmoins, afin d'aller dans le sens du motionnaire, pour que les autorités cantonales compétentes transmettent cette «Note pour le praticien» aux autorités communales. Charge à elles d'en informer leur personnel concerné.

Pour terminer, je me rallie ici aux vœux de mon collègue Thomas Stettler et vous souhaite de bonnes Fêtes. Et si cette année nouvelle doit être plus fleurie que le budget, souhaitons qu'elle le soit par la grâce d'une rose rouge ! (*Rires.*) Je vous remercie pour votre attention.

Mme Emmanuelle Schaffter (VERTS) : Sauvegardez la nature en ville... ou dans nos villages !

A Yverdon, la volonté de protéger la nature en ville a été une décision des autorités communales il y a treize ans

déjà. Les bords de routes, les quais, les parcs abritent pas moins de vingt-trois espèces végétales dignes de protection.

Par contre, à Delémont, et cela se voit également dans divers lieux publics du Canton, à Delémont, autour du collège par exemple, la pelouse est verte toute l'année. Aucune fleur ou autre végétation de prairie maigre embellit ce lieu que nos ados fréquentent au quotidien.

En diminuant la tonte des talus, en créant des prairies maigres, il y a une augmentation de la biodiversité et une diminution des dépenses des services publics. La biodiversité est écologique et économique. Les talus embellissent vos communes gratuitement !

D'accord, ces actions concrètes sont sur territoire communal, donc du pouvoir des communes, me direz-vous ! Ce que demande notre collègue Jean-Pierre Mischler, c'est une mesure au niveau cantonal, c'est de profiter des compétences certaines de l'Office de l'environnement, donc du Canton, pour sensibiliser et élaborer un catalogue de mesures et de recommandations, en matière de protection de l'environnement, dans l'entretien des sols publics.

Au niveau fédéral, il existe déjà un document qui pourrait être une référence. Il ne s'agit pas de réinventer la roue... mais de sensibiliser les autorités communales qui le souhaitent.

En conclusion, que cette nature appartienne à la commune ou au Canton, elle appartient à la collectivité, à l'ensemble de la population. Dans tous les cas, notre devoir de citoyen est d'en prendre soin !

Le groupe CS-POP et VERTS soutient et vous appelle à soutenir la motion no 1072.

Mme Anne Roy-Fridez (PDC) : Vous l'avez dit, Monsieur le député Mischler, en avril 2012, le Conseil fédéral a approuvé le concept d'une stratégie dédiée spécifiquement à la biodiversité sur territoire helvétique. Dans ce cadre donné, dix objectifs ont été identifiés. Parmi ceux-ci, un concerne tout particulièrement la biodiversité urbaine, thème de la présente motion.

Tout récemment, soit en novembre dernier, le Conseil fédéral informait qu'une centaine de mesures nécessaires à la conservation de la biodiversité avaient été définies avec les divers milieux concernés. Celles-ci constituant la base du plan d'action qui sera mis en consultation au printemps prochain.

En y regardant de plus près, les éléments décrits dans la présente motion ne couvrent qu'une partie de la problématique de la biodiversité en milieu urbain.

Dès lors, à ce stade, il semble préférable de ne pas précipiter les choses et d'attendre la mise en place d'une stratégie validée au niveau fédéral. Ce d'autant plus que, dans notre Canton, les principaux enjeux de la biodiversité se situent principalement hors du milieu bâti.

Compte tenu du contexte, une majorité de notre groupe ne soutiendra pas la présente motion et laisse tout loisir aux communes d'y apporter une note volontaire particulière. Merci de votre attention.

M. Gabriel Schenk (PLR), président de groupe : Le groupe PLR est d'avis que la motion de l'UDC, si elle poursuit un but tout à fait louable, est à notre sens inutile. Inutile pour trois bonnes raisons ou en tout cas n'est pas soutenable pour trois bonnes raisons.

D'abord parce que vous êtes le parfait exemple, Monsieur Mischler, que nous n'avons pas besoin de cette charge supplémentaire au niveau de l'Etat pour que ça puisse se faire au niveau des communes.

Deuxièmement, c'est une compétence communale et nous tenons à ce que les communes puissent librement exécuter ce genre d'opération si elles le souhaitent.

Troisièmement, je crois que les ressources humaines de l'Office de l'environnement ne sont pas inépuisables et, afin d'être cohérent avec nos positions sur d'autres dossiers, nous ne souhaitons pas charger davantage ce service.

Merci pour votre attention et merci de refuser cette motion.

Au vote, la motion no 1072 est refusée par 31 voix contre 24.

Le président : Nous allons passer maintenant à la partie «élections» de l'ordre du jour, à savoir les points 34.1 à 35.2 concernant les élections au Parlement et au Gouvernement.

34. Elections au Parlement

- 34.1. **Présidence du Parlement**
- 34.2. **Première vice-présidence**
- 34.3. **Deuxième vice-présidence**
- 34.4. **Deux scrutateurs**
- 34.5. **Deux scrutateurs suppléants**

35. Elections au Gouvernement

- 35.1. **Présidence du Gouvernement**
- 35.2. **Vice-présidence du Gouvernement**

Le président : Vous avez pris connaissance des candidatures pour les différents postes que nous avons à élire. Pour les présentations respectives des candidats, je vais donner successivement la parole aux représentants des groupes parlementaires. En premier lieu, je donne la parole au président du groupe PDC, Monsieur le député Paul Froidevaux.

M. Paul Froidevaux (PDC), président de groupe : C'est avec plaisir que je vais vous présenter les candidatures PDC aux quatre postes soumis à élection et dans la séquence prévue à l'ordre du jour.

A la présidence du Parlement, le groupe PDC vous propose la candidature de Gabriel Willemin qui a déjà passé les étapes de la deuxième vice-présidence, puis de la vice-présidence.

Agé de 41 ans, il est marié depuis un peu plus de deux ans à Barbara.

Suite à l'obtention du diplôme d'employé de commerce, puis du certificat de maturité, Gabriel Willemin a poursuivi ses études à l'Université de Neuchâtel où il a obtenu la licence ès sciences économiques, option gestion d'entreprise avec une spécialisation en finance.

Le CAP d'enseignement moyen supérieur au niveau secondaire II est venu compléter sa formation.

Enseignant à l'Ecole professionnelle commerciale de Delémont et de Porrentruy dès la fin de ses études, il occupe actuellement le poste de directeur-adjoint de la Division commerciale du Centre jurassien d'enseignement et de formation.

Conjointement à son activité professionnelle, il a été animateur de cours du soir, puis formateur des animateurs de cours interentreprises, fonction qu'il exerce encore aujourd'hui.

La politique, le sport et les cartes sont ses principales passions en dehors de sa famille, de ses amis et de son activité professionnelle.

Dès son plus jeune âge, il est attiré par la politique, d'abord comme conseiller communal à Epauvillers, puis par sa participation active comme membre ou président dans les différentes sections, fédération, présidence du Parti démocrate-chrétien.

En 2007, il est nommé secrétaire général du PDC Jura, poste qu'il a occupé jusqu'à l'année passée.

Il a rejoint le Parlement jurassien en 2002 en qualité de député suppléant, puis en 2005 comme député.

Démissionnaire pour la fin de cette année de la commission de gestion et des finances, il aura siégé durant neuf ans dans cette importante commission.

Bien que l'inline-hockey soit le seul sport qui le fasse bouger, hockey, football, basket, volley sont ses sports favoris. D'abord membre et joueur du SHC La Baroche, puis dès 2009 vice-président de la Fédération suisse d'inline-hockey, il fonctionne depuis 1990 comme arbitre. En janvier 2012, il a été élu meilleur arbitre suisse d'inline-hockey pour l'année 2011.

Je serais incomplet si j'omettais de citer sa passion pour le jeu de cartes. Toute occasion, la moindre des pauses, est bonne à prendre pour une partie de cartes entre amis.

Un brin pugnace, lâchant difficilement prise lorsqu'il défend ses positions, il est de contact facile, chaleureux et à l'aise dans ses relations avec les autres. Lui-même se définit comme persévérant, ouvert au dialogue, engagé, reconnaissant et enthousiaste.

Vous l'aurez compris, au travers de ses nombreux engagements professionnels, politiques, sportifs, le candidat que nous vous proposons a démontré de réelles compétences et qualités pour accéder à la plus haute marche du Parlement. Rôle qu'il a d'ailleurs eu l'occasion de jouer à satisfaction pas plus tard que mercredi.

A la deuxième vice-présidence du Parlement, notre groupe a le très grand plaisir de vous proposer une candidature féminine en la personne d'Anne Roy. Ce sera la septième femme à accéder à la présidence du Parlement depuis l'entrée en souveraineté, pour autant que vous en décidiez.

Anne Roy est mariée à Philippe. Ensemble, ils ont fondé une famille composée de trois enfants et trois petits-enfants.

Après un apprentissage d'employée de commerce dans une banque commerciale, CFC en poche, elle a poursuivi sa formation pour l'obtention du brevet et de la maîtrise de pay-sanne.

Dès 1982, soit au terme de son apprentissage, elle s'orientait vers son rôle de prédilection, celui de paysanne dans l'exploitation familiale mais aussi pour se consacrer à sa famille.

En 1999, elle décide de changer d'orientation pour occuper un poste de secrétaire-comptable dans une PME de Porrentruy.

En plus de ses activités professionnelles et familiales, Anne Roy s'engage dans diverses associations et institutions.

De 2002 à 2013, elle préside l'Association des paysannes jurassiennes. Elle est également membre du comité de la Chambre jurassienne d'agriculture, du comité de l'Union suisse des paysans, du conseil d'administration de l'ECA-Jura et, jusqu'à la fin de cette année, du conseil de la Fondation rurale interjurassienne. Tout récemment, elle a rejoint le tout nouveau conseil de fondation du Musée suisse de la distillation.

S'agissant de son parcours politique, Anne Roy a débuté son mandat de députée en 2007 et, depuis le début de cette année, elle est conseillère municipale à Porrentruy, en charge de l'urbanisme après avoir été, durant huit ans, conseillère de ville.

Femme dynamique, très attachée à la terre, au monde paysan, au monde politique mais surtout à sa famille, Anne Roy n'a pas lésiné sur ses efforts pour mener de pair une vie très active qui lui laisse peu de temps pour ses loisirs. Au fil des années, elle s'est forgé une force de caractère qui favorise chez elle la défense de ses valeurs et convictions ainsi que la prise de décision. Engagée pour une cause, elle la défend avec vigueur et lâche difficilement prise, cela toujours en restant à l'écoute et ouverte au dialogue.

En acceptant d'être candidate à la deuxième vice-présidence du Parlement, c'est un nouveau défi qu'elle saura relever, à n'en pas douter, comme cela a été le cas dans tout ce qu'elle a entrepris jusqu'à présent.

S'agissant du Gouvernement, je vous présente la candidature de Charles Juillard à la présidence du Gouvernement jurassien pour l'année 2014.

Charles Juillard est marié à Christine et père de trois enfants.

En 1982, il décroche la maturité de type A au collège Saint-Charles à Porrentruy, puis enchaîne à l'Université de Neuchâtel où il obtient une licence en droit en 1987.

Ses premiers pas dans la vie professionnelle, c'est dans la police qu'il les fait, d'abord comme adjoint au chef de la sûreté, puis aux commandes de la police judiciaire de 1992 à 1997. Avait-il déjà à l'époque l'ambition d'en devenir un jour le patron en qualité de ministre ? Il est le seul à en connaître la réponse.

Après cette première expérience, il se lance dans le droit des affaires en tant que directeur de l'agence jurassienne de la Fédération des entreprises romandes. Il occupe également le poste de vice-président du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat et diverses activités d'administrateur (banque régionale et Thermoréseau à Porrentruy).

En dehors de son activité professionnelle, Charles Juillard participe très activement à la vie politique : président des JDC, puis du PDC Jura, c'est en 1998 qu'il est élu député au Parlement jurassien. Parlement qu'il présidera en 2006 avant de le quitter pour une fonction gouvernementale.

Il choisit le Département des Finances, de la Justice et de la Police qui est taillé à sa mesure et qui correspond sans doute le mieux à ses goûts. Ses engagements gouvernementaux l'ont conduit à endosser un grand nombre de mandats aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos frontières, dont les présidences des conseils d'administration de l'ECA-Jura, de la SI Campus HE-Jura SA, de l'Autorité de surveil-

lance LPP et de fondation de Suisse occidentale ainsi que celle de la Conférence latine des chefs de départements de Justice et Police. Il participe également, en tant que membre, à plusieurs autres conférences gouvernementales ou de départements cantonaux.

Son excellente maîtrise des dossiers, sa rigueur en font un interlocuteur fort apprécié. Travailleur infatigable, très organisé, il répond sans délai à toutes les sollicitations. Il ne tergiverse pas dans ses prises de décisions qu'il assume tout en faisant face avec brio à l'adversité. Les dossiers difficiles qu'il a eus à traiter ont favorisé chez lui sérénité et sang-froid.

Ces nombreux engagements qu'il a assumés ou qu'il assume encore aujourd'hui nous confortent dans sa capacité à pouvoir présider le Gouvernement en 2014 et à jouer le rôle d'ambassadeur de la République et Canton du Jura durant cette même année, comme il a su le faire en 2010 déjà.

Au poste de scrutateur, nous avons le plaisir de vous proposer, pour la quatrième année consécutive, la candidature de Jacques-André Aubry, ingénieur HES en microtechnique des Breuleux. Bien que le poste a perdu de sa superbe avec l'introduction du vote électronique, il reste toutefois indispensable, notamment pour le dépouillement lors de votes tels que ceux d'aujourd'hui.

Chers collègues, j'arrive au terme des présentations et je vous recommande ces quatre candidatures à vos suffrages.

Je saisis l'occasion pour vous informer que le groupe PDC soutiendra toutes les candidatures officielles présentées par les autres groupes.

Je profite de cette tribune pour remercier chaleureusement notre président, Monsieur Alain Lachat, qui a parfaitement rempli son mandat durant son année présidentielle. Il a su apporter sa touche personnelle dans la direction des débats, aussi bien dans les séances du Bureau que celles du Parlement. Chaleureux et convivial de nature, il a su faire passer un courant positif lors de ses nombreuses rencontres.

Je remercie également le président du Gouvernement, Monsieur Michel Probst, qui a consacré durant l'année 2013 une importante partie de son temps et de son énergie aux nombreuses représentations liées à sa fonction, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canton.

Enfin, aux deux collègues présidents de groupe que sont Françoise Cattin et Gabriel Schenk, qui participent à leur dernière séance de Parlement, je tiens à leur dire que j'ai eu beaucoup de plaisir à partager avec eux, principalement lors des séances du Bureau du Parlement et plus encore dans les après-séances. Bonne retraite parlementaire à tous les deux ! Je vous remercie de votre attention.

M. Gilles Froidevaux (PS), président de groupe : C'est avec enthousiasme que le groupe parlementaire socialiste vous présente la candidature de Jean-Yves Gentil au poste de premier vice-président du Parlement.

Originaire de La Sagne, dans le canton de Neuchâtel, Jean-Yves Gentil est né il y a plus de 45 ans à Delémont et a passé son enfance et ses jeunes années à Bassecourt. Marié à Sibylle et papa de Marcel, il habite Delémont depuis une vingtaine d'années.

Après avoir passé sa maturité à Porrentruy et conclu ses études en sciences politiques à Lausanne, il a entamé – au début des années 90 – une formation de journaliste à Fré-

quence Jura. Il a travaillé à la rédaction de cette dernière quelques années avant d'en reprendre la rédaction en chef de même que celle de «RJB» à Tavannes.

Il a ensuite été engagé par le Parti socialiste suisse pour occuper des fonctions qui étaient encore les siennes voici peu, à savoir celles de secrétaire central romand et de porte-parole francophone.

Après avoir été élu au conseil de ville delémontain, il a rejoint le conseil communal en septembre dernier lors du départ de Pierre Brülhart. Désormais chef du département de l'énergie et des eaux de la capitale jurassienne, il y consacre la plupart de son temps, sans pour autant oublier ses obligations cantonales, conséquences de son élection au Parlement en 2010.

Au travers de ses nombreux engagements, le candidat que nous vous proposons a démontré de réelles compétences pour accéder l'année prochaine à la présidence du Parlement. Sur le perchoir, aux côtés de Gabriel Willemin, Jean-Yves Gentil sera un voisin de qualité.

Notre confiance lui est acquise. Merci donc de lui témoigner la vôtre à travers votre suffrage.

A la présidence du Gouvernement jurassien... (*Rires.*) A la vice-présidence du Gouvernement jurassien, nous vous présentons la candidature du ministre Michel Thentz.

Agé de 55 ans, né à Morges, marié à Gisèle et papa de trois enfants, Michel Thentz s'installe dans le canton du Jura en 1984. Après avoir obtenu un CFC d'horticulteur, puis un diplôme d'ingénieur horticole, il intègre la Fondation rurale interjurassienne qu'il quitte en 2010 au moment de son élection au Gouvernement jurassien.

Esprit vif, avisé et pragmatique, Michel Thentz a découvert nos institutions dans le parcours sans embûche de la politique jurassienne : tour à tour conseiller de ville et président du législatif communal de Delémont, où il vit, puis député au Parlement jurassien, il est ensuite élu au Gouvernement jurassien et on constate rapidement le plaisir qu'il a à exercer sa fonction.

Esprit décisif, Michel Thentz n'hésite pas : il tisse rapidement des liens précieux avec ses collègues du Gouvernement jurassien, avec ses collègues d'autres cantons aussi, et défend avec fermeté les intérêts des Jurassiennes et des Jurassiens. Ouvert sur le monde, ne tergiversant pas lorsque les intérêts des plus démunis sont en jeu, l'engagement politique de Michel Thentz s'inscrit dans sa volonté de participer non seulement à la réflexion mais aussi et surtout à l'action et à la construction de projets utiles aux habitantes et aux habitants de notre Canton.

Avec Charles Juillard à la présidence du Gouvernement jurassien l'année prochaine, que nous vous recommandons également d'élire, Michel Thentz formera un duo avec lequel le Parlement travaillera de façon sereine, positive et constructive, dans l'intérêt de notre Canton.

Pour le poste de scrutateur, le groupe parlementaire socialiste vous propose la candidature de Clovis Brahier. Clovis est député depuis huit ans. Il habite Lajoux, dans sa belle région de la Courtine qu'il affectionne tant.

Né en 1982, détenteur d'un diplôme d'animateur socio-culturel HES, Clovis Brahier est une personnalité de la vie culturelle de notre Canton. Très proche des musiques actuelles, il est impliqué dans la vie associative. Il aime aussi le sport et est moniteur «Jeunesse et Sport» de ski et membre du FC La Courtine. Ceux qui connaissent Clovis Brahier

et ceux qui l'ont pratiqué savent qu'à ce poste il est pratiquement incontournable.

Pour conclure, je vous informe que le groupe socialiste soutiendra tous les candidats présentés ce jour. Il espère dès lors obtenir un soutien réciproque pour les siens.

Enfin, j'aimerais très sincèrement remercier notre président, Alain Lachat, qui a rempli avec brio son mandat présidentiel. Il y a des personnes qui marquent. Le président Alain Lachat en fait partie, tant il a su présider notre Législatif avec doigté, compétence et respect des sensibilités politiques qui s'expriment dans cette enceinte. Au sein du Bureau du Parlement, il a su installer ce qui fait souvent défaut dans ce type d'assemblée : de la convivialité et du respect mutuel. Merci Alain !

Nos remerciements vont également au président du Gouvernement, Monsieur le ministre Michel Probst, pour son engagement au service de notre Canton. Durant son année présidentielle, il s'est investi avec tact, au moment surtout où le Canton et ses autorités ont dû affronter les pires attaques de notre histoire, d'une rare violence, comme celles de certains milieux hostiles à un rapprochement institutionnel avec la République et Canton du Jura. Merci à Monsieur Probst et aux autres membres du Gouvernement d'avoir fait face dignement à ces attaques et d'avoir eu la volonté d'élever le débat plutôt que de remuer le caniveau. Je vous remercie de votre attention.

M. Gabriel Schenk (PLR), président de groupe : C'est avec beaucoup de plaisir que je prends la parole une dernière fois au sein de ce Parlement.

Premièrement pour féliciter et remercier nos deux présidents sortants. On aura pu constater jusqu'à ce mercredi qu'ils n'ont pas ménagé leur temps et leur personne pour représenter notre Canton et ses autorités, allant jusqu'à repousser leurs capacités physiques dans leurs ultimes retranchements.

Merci Alain. Tu as su mener nos débats ainsi que ceux de notre Bureau avec écoute et compréhension envers tous les représentants du peuple jurassien.

Merci aussi à toi Michel pour cette année de présidence, jalonnée de votations complexes. Elle restera, à n'en point douter, comme une année importante dans l'histoire de notre Canton. Certains le verront comme la fin d'une période. En ce qui me concerne, je préfère l'image de l'avenir et d'une nouvelle ère qui débute pour le Jura.

Pour ce qui est des élections de ce jour, le groupe PLR vous présente la candidature de Gérard Brunner au poste de scrutateur suppléant. Gérard est une personne rigoureuse et saura, à n'en point douter, mener à bien cette fonction qu'il assume depuis quelques années déjà avec brio.

Enfin, je tiens à préciser, si besoin est, que le groupe PLR soutiendra sans ambiguïté les candidatures officielles des partis.

Chers amis, je vous remercie pour votre attention, vous souhaite de joyeuses Fêtes et vous dit «Au revoir» ! (*Applaudissements.*)

M. Frédéric Lovis (PCSI) : En cette fin d'année 2013, il m'appartient de transmettre mes sincères remerciements à Messieurs les présidents du Parlement et du Gouvernement pour le travail accompli durant cette année présidentielle particulière, marquée par des événements politiques qui sont entrés dans l'histoire jurassienne.

Alain, tu as assumé ton devoir de président du Parlement avec diligence et impartialité. Durant cette année présidentielle, tu as, à travers le Canton et à l'extérieur de nos frontières, répandu une image positive de notre Législatif cantonal de par ton engagement sans faille et surtout de par tes valeurs humaines, ce que j'apprécie tout particulièrement. Je te transmets toute ma reconnaissance pour la qualité et la maîtrise des débats parlementaires et te souhaite tout le meilleur dans la suite de tes fonctions.

Merci également au président du Gouvernement, Michel Probst, pour sa diligence et le travail accompli.

A présent, c'est avec plaisir que le groupe PCSI vous propose la candidature de Bernard Tonnerre au poste de scrutateur suppléant. Aîné des scrutateurs, fer de lance de l'équipe de football parlementaire, digne représentant dans le monde entier pour l'APF, Bernard est évidemment bien connu de notre Parlement et il n'est donc plus nécessaire que je vous présente la personnalité et les compétences de notre collègue. Depuis plus de dix ans, il assume avec fidélité et satisfaction cette tâche et c'est donc avec fierté, Mesdames et Messieurs les Députés, que je vous invite vivement à réélire Bernard Tonnerre au poste de scrutateur suppléant et vous remercie de lui témoigner votre confiance.

Au nom du groupe PCSI, je vous remercie et je vous informe que nous allons soutenir les candidates et candidats proposés par les représentants des groupes.

Pour terminer, je ne voudrais pas ici manquer l'occasion, au nom du groupe PCSI, de remercier vraiment sincèrement Françoise Cattin, notre présidente, qui, de par sa personnalité, son engagement politique, aura marqué le groupe PCSI tout comme la politique communale et cantonale. Merci Françoise !

Le président : Les présentations officielles sont terminées. Les autres groupes parlementaires souhaitent-ils s'exprimer ? Ça n'a pas l'air d'être le cas. La discussion générale est ouverte; est-ce qu'un député souhaite prendre la parole ? Ce n'est pas le cas.

Nous allons donc procéder à la distribution des bulletins de vote. J'appelle les deux scrutateurs et les deux scrutateurs suppléants à venir à la tribune. Les scrutateurs vous distribuent tous les bulletins de vote, c'est-à-dire que vous recevez sept bulletins multicolores. Les bulletins ne sont remis qu'aux personnes qui sont à leur place. Et je vous rappelle que les députés doivent rester à leur place pendant la procédure de vote et jusqu'à ce que les bulletins soient récoctés. Je vous remercie. Et je vous remercie de ne pas plier les bulletins pour faciliter le dépouillement.

(Distribution et récolte des bulletins de vote.)

Le président : Les scrutateurs ont récocté les bulletins. Nous allons faire une pause d'une vingtaine ou une trentaine de minutes. Je vous rappellerai par la cloche pour les résultats. Merci.

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

Le président : Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, je vais vous donner les résultats des élections de ce jour.

34. Elections au Parlement

34.1. Présidence du Parlement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	5
Bulletins valables :	55
Majorité absolue :	28

Gabriel Willemin (PDC) est élu président du Parlement par 52 voix; 3 voix éparses. (Applaudissements.)

Le président : Je félicite chaleureusement notre nouveau président pour son élection et je lui passe la parole.

M. Gabriel Willemin (PDC), président du Parlement élu : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, Madame et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, chère famille, chers amis, c'est avec beaucoup d'émotion que je m'adresse à vous, chers collègues députés, pour vous remercier chaleureusement et sincèrement de l'honneur que vous me faites en m'élisant à la présidence du Parlement jurassien.

En prenant connaissance du résultat aussi élevé, je suis profondément touché de la confiance que vous me témoignez.

Je vous assure que je mettrai tout en œuvre pour accomplir au mieux le mandat que vous venez de me confier. Comme vous le savez certainement, c'est avec beaucoup d'enthousiasme et de plaisir que je souhaite vivre cette année de présidence. Les belles années passent vite, parfois même trop vite. Au cours des deux dernières années, j'ai goûté aux joies et aux obligations de cette fonction. Grâce à notre président actuel, Alain Lachat, mais aussi à Corinne Juillerat qui l'a précédé, j'ai appris de quelle manière les débats doivent être conduits. Je les remercie tous les deux de leur esprit d'ouverture et de leur précieuse collaboration. J'espère ainsi qu'après deux années d'apprentissage et une séance d'essai, les débats parlementaires seront menés aussi bien que ceux conduits par mes prédécesseurs. Je sais aussi qu'en cas d'hésitation, je pourrai compter sur l'aide de notre secrétaire Jean-Baptiste Maître ainsi que sur les conseils avisés de Nicole Roth et de Louis-Philippe Surret. Je les remercie tous les trois de leur engagement et de leur disponibilité sans faille en faveur de notre Parlement.

Sur le thème du débat parlementaire, si vous ne deviez retenir qu'une seule phrase de mon intervention, ce serait la suivante : le débat doit toujours rester un débat d'idées et ne pas devenir un débat de personnes. C'est dans cet état d'esprit que j'ai apprécié travailler au sein de notre Parlement, de la commission de gestion et des finances et au Bureau du Parlement. Débattre de sujets sur lesquels nous ne sommes pas d'accord et, après le débat, s'asseoir à la même table et partager un repas ou boire un verre ensemble, c'est véritablement de cette manière que je souhaite que le Parlement, et ses commissions, continuent de fonctionner. Je m'efforcerai ainsi de trouver les bonnes formules pour que la communication et la convivialité règnent au sein du Parlement.

Etre président, comme le disait Nelson Mandela, c'est être un humble serviteur du peuple. Pour ma part, c'est dans le même état d'esprit que je souhaite accomplir mon mandat. Une grande majorité d'entre vous maîtrisez parfaitement les procédures législatives. Cependant, pour les nouveaux députés, tout n'est pas aussi simple. Je souhaite être au service de chacune et de chacun pour vous permettre d'exercer votre mandat de député(e) dans les meilleures conditions.

Le mandat de président du Parlement, ce n'est pas seulement conduire les débats parlementaires, c'est aussi représenter notre institution dans le Jura, en Suisse et à l'étranger. Cet aspect de la fonction de président revêt, à mes yeux, une importance particulière. Répondre aux nombreuses invitations, c'est accorder de l'importance aux personnes qui s'engagent, année après année, en faveur de notre société. C'est entendre les bonnes nouvelles mais aussi prendre connaissance des défis futurs à relever. C'est enfin faire connaître notre région à l'extérieur en présentant les atouts et les richesses de notre Canton. Le Jura mérite d'être mis en valeur et je m'engage à défendre une image positive de notre institution.

Pour répondre à un maximum de sollicitations, les vice-présidents seront mis eux aussi à contribution. Je me permets, avec un peu d'avance, de féliciter Jean-Yves Gentil de son élection à la première vice-présidence du Parlement. Je souhaite que nous puissions collaborer étroitement en regard de la mission que le Parlement nous a confiée.

Toujours avec un peu d'avance, je félicite également Anne Roy de son élection à la deuxième vice-présidence du Parlement. Je te souhaite, Anne, beaucoup de satisfaction dans l'exercice de ce nouveau mandat. Je ne te cache pas que c'est avec plaisir que nous t'accueillerons au Bureau du Parlement, qui ne compte toujours et malheureusement que deux femmes.

Au niveau institutionnel, le 24 novembre 2013 restera une date historique pour le Jura. Le peuple jurassien a pu se prononcer et l'année 2014 sera marquée par la poursuite du processus que les gouvernements jurassien et bernois ont défini le 20 février 2012. Une motion a été déposée au conseil de ville de Moutier demandant que la cité prévôtoise puisse se prononcer démocratiquement sur son possible rattachement au canton du Jura. Il est donc probable qu'une votation populaire soit organisée prochainement à Moutier.

Le 24 novembre dernier, les Prévôtoises et les Prévôtos ont adressé un message d'amitié et d'ouverture aux citoyens du canton du Jura, qui ont exprimé le même sentiment à leur égard, avec plus de force encore. Je tiens à féliciter les uns et les autres pour cet état d'esprit et cette solidarité dont nous pouvons être fiers.

L'enjeu de la votation communale qui se profile à Moutier ne sera pas celui du 24 novembre 2013. Les Prévôtoises et les Prévôtos ne se prononceront pas sur la perspective de fonder un nouvel Etat mais devront choisir entre deux cantons existants : le Jura ou Berne. Cet objet a le mérite d'être clair.

Le premier enjeu du processus communaliste a trait à l'identité. Les Prévôtos se considèrent-ils comme des Jurassiens ou comme des Bernois ? Et, de leur côté, les citoyens de Porrentruy, de Saignelégier et de Delémont reconnaissent-ils les Prévôtos comme étant des Jurassiens ? C'est à ce type de questions que nous aurons à répondre.

Pour ma part, je souhaite que le débat qui aura lieu ces prochains mois puisse déboucher sur des solutions d'avenir, originales, dans l'intérêt légitime des deux parties.

L'année 2014 sera également marquée par l'ouverture, en août, du tronçon de l'A16 Porrentruy-Bure. Avec l'ouverture de cette partie d'autoroute, il sera possible de traverser le territoire cantonal de Boncourt à la sortie de Delémont-Courrendlin. Après l'ouverture complète de la Transjurane en 2016, il me semble essentiel d'entreprendre les travaux d'aménagement de la H18 Delémont-Bâle. Les voies de communication sont indispensables pour le développement d'une région. Depuis quelques années, nous constatons que plusieurs entreprises de renom se sont installées sur sol jurassien. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'intérêt qui semble se manifester pour le Jura mais nous devons aussi veiller à une utilisation la plus rationnelle possible de notre territoire.

Si nous devons aussi nous réjouir des emplois qui se créent dans le Jura, cela devrait avoir un effet positif en termes de population. Cependant, force est de constater que la population jurassienne évolue très légèrement. Cette problématique a déjà fait l'objet de nombreux débats qui, pour l'instant, n'ont pas permis d'améliorer la situation. De nouvelles pistes devraient être explorées pour accroître notre attractivité.

Politique familiale, fiscalité, transports publics et politique sociale, voilà des sujets qui alimenteront nos futurs débats.

Avant de conclure, je souhaite remercier et féliciter chaleureusement Alain Lachat pour son engagement très apprécié tout au long de l'année 2013. Dans le message qu'il a adressé au Parlement après son élection à la présidence du Parlement, il affirmait (je cite) : « J'en suis certain, je vais me « planter » une fois ou l'autre ». Je peux te confirmer, Alain, que tu as parfaitement conduit les débats du Parlement. A tes côtés, j'ai appris des astuces dans la conduite de nos séances et je ne manquerai pas de les appliquer en gardant un excellent souvenir de cette année passée à tes côtés au perchoir du Parlement.

Mes félicitations et remerciements également à Michel Probst pour cette année de présidence du Gouvernement. A plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de l'écouter et c'est toujours avec enthousiasme qu'il a expliqué les défis que notre Canton doit et devra surmonter.

Sur le sujet des représentations, j'aimerais remercier les cinq ministres de leurs attentions particulières à mon égard. Au cours des deux dernières années, lorsque j'arrivais à une représentation et que je ne connaissais pas forcément les personnes qui m'entouraient, c'est toujours avec bienveillance et respect que les ministres m'ont présenté aux différentes personnalités. Je vous avoue que cela m'a particulièrement touché et, Madame et Messieurs les Ministres, je vous en remercie sincèrement.

Comme le disait Alain Lachat l'année dernière, 2013 est une année « rouge » et 2014 sera une année « noire »... « orange » Monsieur le Ministre. (*Rires.*)

Avec également un peu d'avance, je félicite d'ores et déjà Charles Juillard de son élection à la présidence du Gouvernement. Je me réjouis de partager les tâches de représentation dévolues à nos fonctions respectives, qui seront, à n'en pas douter, riches en émotions et en moments intenses de convivialité.

Je tiens à exprimer ma vive reconnaissance à mon groupe parlementaire, le groupe PDC. Grâce à votre soutien, j'accède aujourd'hui à la présidence du Parlement. Merci à Paul Froidevaux, notre président de groupe, pour sa disponibilité et son engagement incessant. Ses propos de tout à l'heure me touchent particulièrement avec un style qui l'honore.

Enfin, je remercie toute ma famille et mes amis qui ont tenu à être présents aujourd'hui. Mon épouse tout d'abord. Merci Barbara. Grâce à ta patience, à ton indulgence, à ton empathie, tu me permets de vivre pleinement mes engagements politiques. Même si l'année sera particulièrement chargée, je te promets, Barbara, de respecter nos escapades traditionnelles. *(Rires.)*

Merci aussi à ma maman et à mes frères de leur soutien inconditionnel accordé depuis le début de mes engagements politiques. Informateurs de première main mais aussi conseillers privilégiés dans les moments délicats où des décisions importantes doivent être prises.

Merci à toute ma famille, mes amis, mes collègues de travail et aux représentants du conseil communal et de la section PDC de Clos du Doubs présents cet après-midi. Je vous remercie toutes et tous de votre soutien et suis profondément touché de votre participation à cette séance.

Un petit clin d'œil enfin à Yannick, notre apprenti d'une de mes classes de mathématiques, qui est présent cet après-midi et qui a pris un après-midi de congé pour assister à cette séance. Merci !

Permettez-moi, pour terminer, de rendre hommage à mon papa qui, malheureusement, ne peut pas être présent cet après-midi pour des raisons de santé. Manager, chef de campagne, distributeur de tracts, chauffeur, il a joué tous les rôles qui m'ont permis d'être élu au Parlement en 2002. Sans lui, je ne crois pas que je serais présent à cette tribune. J'espère simplement être digne de tout ce qu'il a fait pour moi.

Au terme de mon intervention, je vous souhaite à toutes et tous, à vos familles ainsi qu'à vos proches, de très belles Fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux pour 2014. Que cette nouvelle année vous apporte joie, bonheur et santé ! Vive notre Parlement et Vive le Jura ! Merci pour votre attention. *(Applaudissements.)*

Le président : Merci, Monsieur le Président, pour ces quelques mots. Je vais continuer la liste des résultats des élections.

34.2. Première vice-présidence

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	5
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	54
Majorité absolue :	28

Jean-Yves Gentil (PS) est élu par 39 voix; Clovis Brahier (PS) obtient 12 voix; 3 voix éparses. (Applaudissements.)

34.3. Deuxième vice-présidence

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	15
Bulletin nuls :	1
Bulletins valables :	44
Majorité absolue :	23

Anne Roy-Fridez (PDC) est élue par 36 voix; 8 voix éparses. (Applaudissements.)

34.4. Deux scrutateurs

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletin blancs :	1
Bulletins valables :	59
Majorité absolue :	30

Sont élus : Jacques-André Aubry (PDC) par 55 voix et Clovis Brahier (PS) par 51 voix; 9 voix éparses. (Applaudissements.)

34.5. Deux scrutateurs suppléants

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins valables :	60
Majorité absolue :	31

Sont élus : Gérard Brunner (PLR) par 58 voix et Bernard Tonnerre (PCSI) par 56 voix; 3 voix éparses. (Applaudissements.)

35. Elections au Gouvernement

35.1. Présidence du Gouvernement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	60
Bulletins rentrés :	60
Bulletins blancs :	5
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	54
Majorité absolue :	28

Charles Juillard (PDC) est élu par 48 voix; 6 voix éparses. (Applaudissements.)

35.2. Vice-présidence du Gouvernement

Résultats du scrutin :

Bulletins délivrés :	59
Bulletins rentrés :	59
Bulletins blancs :	5
Bulletin nul :	1
Bulletins valables :	53
Majorité absolue :	27

Michel Thentz (PS) est élu par 50 voix; 3 voix éparses. (Applaudissements.)

Le président : Félicitations Messieurs les Ministres. J'ai le plaisir de passer maintenant la parole au président du Gouvernement pour 2014. Monsieur le ministre Charles Juillard, vous avez la parole.

M. Charles Juillard, président du Gouvernement élu : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, Mesdames et Messieurs les invités, spectateurs ou représentants des médias, en préambule, je tiens à m'associer aux remerciements et félicitations exprimés avant moi aux nouveaux élus du jour : Gaby Willemin, premier citoyen de la République et Canton du Jura pour l'année 2014, Jean-Yves Gentil, premier vice-président, Anne Roy, deuxième vice-présidente, ainsi qu'à mon collègue Michel Thentz à la vice-présidence du Gouvernement. Nul doute qu'ensemble nous ferons une excellente équipe pour conduire les destinées de la République durant l'année 2014.

J'aimerais aussi renouveler, au nom du Gouvernement et en mon nom personnel, des remerciements appuyés à l'intention du président du Parlement sortant, Alain Lachat, qui a fait montre de beaucoup de savoir, de beaucoup de doigté, avec la touche d'humour qu'il fallait parfois pour un peu détendre nos débats. Et je lui en sais gré. Merci beaucoup.

Egalement les remerciements du Gouvernement et de moi-même à l'intention du président du Gouvernement, Michel Probst, qui a su aussi diriger les débats du Gouvernement, qui sont parfois dissipés, certes moins que ceux du Parlement... (*Brouhaha !*)... mais, enfin, quand même, parfois, il a fallu remettre de l'ordre dans nos débats. Merci beaucoup, Michel, également pour les nombreuses représentations que tu as faites à l'extérieur.

Mesdames et Messieurs, en bon français, nous sommes censés dire «second» quand il n'y a pas plus de deux et «deuxième» quand il y a un troisième qui s'annonce. Alors, pour cette seconde ou troisième (qui sait ?) année présidentielle... deuxième pardon... seconde ou deuxième (*Rires et quelques voix dans la salle : «Aaahh !»*) seconde ou deuxième (qui sait ?) année présidentielle à laquelle vous m'avez fait l'honneur d'accéder, je me permets peut-être de vous surprendre un peu. Mais, rassurez-vous, qu'un peu.

Je vais vous parler et faire l'éloge d'une vertu qui, à en croire l'avis de certains de nos concitoyennes et concitoyens, voire de certains d'entre nous, femmes et hommes politiques, n'est malheureusement pas toujours ancrée dans le monde politique. Je souhaite vous parler de la confiance. De la confiance, oui. Nos dictionnaires la définissent comme, je cite, une «espérance ferme» (jolie expression, vous en conviendrez) ou plus simplement «l'assurance de celui qui se fie à quelqu'un».

La confiance aurait-elle donc peu à voir avec la politique ? En réalité, elle en est l'un des moteurs. Historiquement, elle a conduit à notre souveraineté, à l'existence de nos autorités, à notre existence, à nous, députés ou ministres jurassiens, malgré les oiseaux de mauvais augures qui ne donnaient aucune chance à la République et Canton du Jura, qu'ils vouaient à la faillite. Dans le même sens, une ferme espérance explique que près de 77 % des votants dans le canton du Jura ont envoyé un admirable signe d'ouverture et d'accueil à leurs voisins du Jura bernois le 24 novembre dernier. Elle se manifeste aussi dans la réponse que Moutier adresse au canton du Jura. Nous avons confiance dans un destin et un avenir communs.

La confiance fonde une action politique constructive. J'ose ne pas être de l'avis d'un parlementaire, d'un collègue, d'un employé de l'Etat ou d'un citoyen; mais c'est en confiance que je lui dis pourquoi, que j'attends sa réponse, que j'écoute ses arguments et que sa conviction emporte ou non la mienne, en confiance.

Nous devrions tous être attentifs à cette valeur. Quand le double langage dépasse la raison, quand nous n'accomplissons pas ce que nous avons promis, quand l'obscurantisme prend le pas sur la transparence, les citoyennes et les citoyens perdent confiance en leurs autorités et en leurs membres. Lorsque le rapport de confiance devient ténu, voire se rompt, la porte s'ouvre aux amalgames, à la démagogie, aux extrémismes. Ne négligeons pas l'importance de la parole donnée et le passage de la parole aux actes. La confiance se perd aussi en manifestant une intention générale, fût-elle bonne, qui n'est pas suivie d'effets. Par exemple, Untel affirme que l'Etat dépense trop mais il s'opposera à toute mesure concrète permettant des économies sur la seule base de motifs sectoriels, pire pour des intérêts individuels. Le crédit des autorités se mesure beaucoup dans l'action, dans ce que celles-ci réalisent pour le bien commun, pas dans les bonnes intentions.

Bien sûr, la confiance peut être mal placée, en politique comme ailleurs. Mais ce n'est ni l'heure, ni le lieu de vous en parler.

Mesdames et Messieurs, des défis attendent le canton du Jura en 2014 et dans les années à venir. Je me dois ici de parler de la situation financière de l'Etat. Je serai certes l'année prochaine président du Gouvernement mais je resterai aussi ministre des Finances.

Dans une conjoncture économique favorable, dans un contexte de recettes fiscales jurassiennes qui battent des records, les budgets et les comptes de l'Etat jurassien ne remplissent pas toutes les attentes. Ainsi, le budget 2014, assurément de qualité tant il préserve les prestations en faveur des citoyens, a été adopté à la limite du mécanisme de frein à l'endettement. Plusieurs indicateurs inquiètent quant aux années à venir, en particulier dans le domaine de la pérennité financière entre la Confédération et les cantons, dont le canton du Jura pourrait particulièrement souffrir.

C'est une rengaine que de s'attaquer aux charges de l'Etat, de «peindre le diable sur la muraille» en matière de finances des collectivités publiques, entend-on parfois. Il est vrai qu'il est si commode de faire passer pour un grincheux quiconque rappelle le souci des finances publiques.

Peut-être n'avons-nous pas suffisamment tiré d'enseignements de certaines débâcles d'établissements qui semblaient hors d'atteinte, voire d'Etats dont la gestion négligente ou hasardeuse de la dette ne laissait pas présager les turbulences qu'ils ont connues.

Je ne veux pas tomber dans l'alarmisme. Je souhaite simplement rappeler ici que des finances saines sont un gage essentiel de développement. La maîtrise des charges est aussi, surtout, un moyen d'assurer des investissements et des prestations en faveur des citoyennes et des citoyens, en particulier des plus faibles. Ce ne sont pas que des mots. Des arbitrages budgétaires délicats nous le démontrent sans cesse.

Des mesures d'économies s'annoncent pour l'année prochaine, en particulier en lien avec le projet Opti-Ma. S'il m'est donné ici d'exprimer un vœu, il est celui de savoir répondre à la confiance que les citoyennes et les citoyens

placent en nous. Il importe qu'avec équité, le Parlement et le Gouvernement sachent faire des choix nécessaires qui, loin de la défense vaine des intérêts partisans, des lobbies ou d'individus, assurent une saine gestion des finances publiques et, par là même, servent l'intérêt général.

Après ces quelques considérations sérieuses et avant les festivités qui s'annoncent, permettez-moi encore de vous remercier vivement de la confiance que vous avez placée en moi en me nommant à la présidence du Gouvernement. J'espère simplement que, dans une année, nos concitoyennes et nos concitoyens, et vous-mêmes, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, vous me jugerez digne de cette confiance. Un merci tout particulier évidemment à ma famille, mon épouse Christine, mon assistante Karen qui, pour la première, supporte mes nombreuses absences et la seconde me supporte tout court... (*Rires.*)

Il me faudrait aussi dire la joie profonde que ma nomination m'apporte. Mais, par respect ou par pudeur, je ne m'étendrai pas à ce sujet. Un grand auteur, Shakespeare pour ne pas le nommer, remarquait d'ailleurs : «Rien n'exprime mieux la joie que le silence. Si j'ai pu dire combien grand était mon bonheur, c'est qu'il était petit». Vous comprendrez donc que je coupe ici. Immédiatement. (*Applaudissements.*)

Le président : Nous arrivons quasiment au terme de cette séance mais je souhaite vous dire aussi quelques mots avant de nous rendre à Saint-Ursanne pour la réception de notre nouveau président. Je tiens à vous adresser aussi maintenant quelques mots.

Monsieur le Président élu, chères et chers collègues, Madame et Messieurs les Ministres, voici une année, ici même, je prenais la parole pour vous remercier de m'avoir élu à la présidence de notre Parlement, évoquant surtout ce qui m'attendait durant l'année 2013 et le souci de ne pas décevoir tous ceux qui m'avaient apporté leur confiance.

Quelle belle année j'ai passée ! Oui, Mesdames et Messieurs, une année pleine de nouveaux souvenirs, de bons moments conviviaux mais aussi d'importantes responsabilités à assumer dans le cadre et pour le bien de notre Législatif.

Avoir la possibilité de rencontrer des personnalités comme l'ambassadeur de Suisse à Berlin ou le président Luperotto de Wallonie-Bruxelles en Belgique et leur parler du Jura, de notre République et Canton du Jura, avec fierté et enthousiasme, vous fait oublier tous les soucis liés à la fonction.

J'ai été fier et heureux de porter l'image d'un canton suisse ambitieux pour son avenir, respectueux de sa population et de son environnement. D'un pays où, tout simplement, il fait bon y vivre.

Vous m'avez, de fait, aussi confié la présidence de nos débats, des moments de stress qu'il faut maîtriser avec sérieux quand vous avez devant vous 59 collègues qui vous observent avec de petits sourires moqueurs (*Rires*) – c'est vrai (*Rires et applaudissements*) – et 5 ministres prêts à se retourner si vous vous trompez (*Rires*), vous bégayez ou que vous avez l'outrecuidance, bien malencontreusement, de les rétrograder au titre de député lorsque vous leur donnez la parole.

Oui, une séance de Parlement doit se préparer avec sérieux et, pour cela, j'ai eu la chance d'avoir, au sein du Bureau du Parlement, des collègues indulgents qui m'ont aidé à assumer ma tâche. Je les en remercie sincèrement.

2013 a été une année riche aussi d'innombrables dossiers que le Parlement a traités ou entamés. J'en citerai quelques-uns comme le crédit de construction des bâtiments de l'Avenir 33, les questionnements puis le lancement du campus HE-Jura, le programme de développement économique, le plan directeur cantonal des forêts, le décret sur les traitements du personnel mais encore les débats sur 5 initiatives parlementaires, 27 motions, 18 postulats, 13 interpellations, 82 questions écrites, 4 résolutions et près de 124 questions orales.

Etant également un président de «terrain» j'ai voulu me rendre compte de la qualité des services hospitaliers, spécialement les urgences, et ceci un jour de session (*Rires*). Je vous garantis que les Jurassiens sont entre de bonnes mains.

Mais je retiens surtout deux dossiers phares que notre Législatif a examinés durant cette période. En premier lieu la recapitalisation de la Caisse de pensions, avec ses interrogations préliminaires sur l'application ou non de la récusation des députés pour finir avec le vote positif que nous connaissons. Des débats nourris et argumentés avec sérieux où, de toute évidence, les éléments développés à la tribune ont permis de se rendre compte de la complexité d'un tel dossier pour des profanes. Les députés et le Gouvernement ont pris leurs responsabilités et ont accepté la recapitalisation et le changement de système de primauté. Que chacune et chacun soit remercié des sacrifices consentis dans ce dossier.

Je ne saurais terminer le panorama des dossiers traités sans évoquer le vote du 24 novembre dernier. Si, aujourd'hui, on a un pincement au cœur face au résultat dans le Jura bernois, nous avons aussi un sentiment de reconnaissance d'avoir pu aboutir à ce vote historique. Les Juras-siennes et Jurassiens ont très bien voté et ont suivi leur Parlement, leur Gouvernement et les partis politiques, tous unanimes, derrière un oui fort pour cette offre généreuse de partage de souveraineté. Les résultats dans les urnes l'ont confirmé.

Si, en ma qualité de président du Parlement et de citoyen jurassien, je suis déçu par cet acte manqué, nous devons prendre acte que la majorité de la population du Jura bernois a décidé que nos régions devaient rester des entités séparées par une frontière cantonale.

Voilà, en quelques mots, quelques réflexions sur cette année 2013 où, je vous le garantis, je n'ai pas eu le temps de m'ennuyer un seul instant.

Mais, comme toute bonne chose, une année présidentielle a aussi une fin. Et je tiens à féliciter mon successeur, Gabriel Willemin qui, j'en suis convaincu, saura tenir les rênes de notre Parlement avec compétence et sérieux. Gaby, ne te fais pas de souci, les environ 160 invitations annuelles en représentations, événements, inaugurations, avec ou sans allocution présidentielle, accompagnés de petits fours et bons vins, rempliront ton agenda 2014 sans problème.

Mes félicitations également à nos deux vice-présidents, Jean-Yves Gentil et Anne Roy pour leur élection et surtout pour leur engagement au sein de notre Législatif. Je sais qu'ils sauront entourer, et soulager parfois, notre président de ses nombreuses obligations, comme mes vice-présidents ont su le faire.

Mes félicitations vont aussi au ministre Charles Juillard pour son accession, pour la deuxième fois – c'est juste, deuxième ? *(Rires)* – de sa carrière gouvernementale, à la présidence de notre Exécutif pour 2014. Son expérience et sa maîtrise des dossiers seront des atouts pour diriger le collège.

Mes remerciements vont bien sûr au président du Gouvernement sortant, Michel Probst, pour son engagement durant toute l'année 2013 et surtout pour m'avoir supporté pendant un an lors de tout ce que le Canton compte de manifestations. Comme je l'avais relevé dans mon discours d'investiture – je me suis fait couper l'herbe sous les pieds – une année rouge se termine pour commencer une année «noire»... politiquement parlant ! Même si je ne doute pas que le président et ministre des Finances apprécierait que la couleur des comptes cantonaux soit aussi de cette couleur noire ! *(Rires.)*

Comme tout bon discours de fin de mandat, je souhaite conclure par des remerciements. Remerciements à toute l'équipe de l'administration du Parlement : Nicole, Louis-Philippe, Nadine et spécialement notre secrétaire Jean-Baptiste pour son professionnalisme. Son soutien, pour un président, n'est pas qu'essentiel mais indispensable. Merci de m'avoir toujours supporté avec bonne humeur.

Un merci particulier aux membres du Bureau du Parlement, lors des séances duquel les préparations de nos sessions parlementaires se sont toujours déroulées avec sérieux et convivialité. Merci spécial à Françoise et Gabriel qui prennent congé du Parlement aujourd'hui. J'aurai toutefois plaisir à retourner au Bureau dans un autre rôle l'année prochaine.

Je terminerai mes remerciements en les adressant à mon épouse Mariette, sans qui, j'en suis certain, je ne serais jamais arrivé à participer à toutes les représentations, séances ou déplacements, et surtout pour avoir supporté les nombreuses absences qu'incombe cette fonction. C'est tellement agréable de ne pas avoir à se soucier par exemple de l'habillement car tout est préparé d'avance (chemise, complet, cravate) *(Rires)*. Il paraît que je n'ai pas de goût !

Je vous souhaite à toutes et à tous de belles Fêtes de fin d'année et que 2014 soit remplie de bonheur, convivialité et d'amitié. Merci encore à tous. *(Applaudissements.)*

Voilà, chers amis, chers députés, Madame et Messieurs les Ministres, nous arrivons au terme de cette belle séance et je vous convie à nous retrouver à Saint-Ursanne, à la hauteur de la gare, au nouveau bâtiment des Fours-à-Chaux. Merci encore. Bonnes Fêtes à tous et à tout à l'heure ! *(Applaudissements.)*

(La séance est levée à 16.25 heures.)